

# L'APPSQ compte atténuer la surcharge de travail des pharmaciens salariés du Québec

## Les considérants

**Considérant** que le nombre de médicaments servis en pharmacie augmente de façon marquée à chaque année.

**Considérant** que le vieillissement de la population entraîne une consommation plus importante de médicaments.

**Considérant** que les maladies chroniques nécessitant une prise régulière de médicaments sont en augmentation chez tous les Québécois peu importe leur âge.

**Considérant** qu'avec le progrès de la recherche dans le domaine de la santé, les patients bénéficient souvent de prendre un nombre plus important de médicaments pour un même problème de santé.

**Considérant** l'arrivée massive de médicaments complexes nécessitant un suivi plus étroit de la part du pharmacien.

**Considérant** l'adéquation nécessaire entre la complexification de la pharmacothérapie et les standards de pratique des pharmaciens.

**Considérant** que la population fait de plus en plus appel au pharmacien pour son expertise et son efficacité comme intervenant de première ligne.

**Considérant** le besoin accru de collaboration interprofessionnelle et l'inclusion du patient comme partenaire de ses soins.

**Considérant** l'essor rapide et nécessaire des activités réservées aux pharmaciens répondant à la demande croissante de soins de première ligne.

- *En effet, depuis les 5 dernières années, le pharmacien a vu son rôle considérablement redéfini par l'ajout d'activités telles que:*
  - *La prescription de médicaments pour 40 conditions de santé mineures ou contextes particuliers*
  - *La prescription de médicaments de vente libre*
  - *La prescription et l'administration de médicaments en cas d'urgence*
  - *La prescription et l'administration de vaccins*
  - *L'administration d'un médicament pour en démontrer l'usage*
  - *L'administration d'un test pharyngé*
  - *La prolongation d'ordonnances d'un médecin*
  - *La prescription de tests de laboratoire pour suivre la thérapie*
  - *L'ajustement des médicaments pour 5 conditions de santé chroniques*
  - *L'ajustement des médicaments pour individualiser la thérapie pour le patient*
  - *La demande de consultation par le médecin traitant*
  - *La substitution d'un médicament lors de ruptures d'approvisionnement*

**Considérant** que 97% des pharmaciens salariés jugent que la charge de travail actuelle nuit à l'instauration de nouvelles activités.

- *Selon les 712 répondants de l'Enquête sur la rémunération, les environnements de travail et la santé globale des pharmaciens salariés du Québec menée par l'APPSQ en novembre 2019.*

**Considérant** que le pharmacien subit des interruptions fréquentes de son travail dû à la configuration des pharmacies à milieu ouvert.

**Considérant** que la méconnaissance du rôle du pharmacien entraîne une diminution de l'efficacité de son travail.

**Considérant** que le mode de rémunération principalement basé sur la distribution de médicaments limite la possibilité d'avoir un plan d'effectifs réaliste pour réaliser tous les actes cliniques attendus des pharmaciens.

**Considérant** que la main-d'oeuvre technique dûment formée n'est pas encore disponible en nombre suffisant.

**Considérant** que les ruptures d'approvisionnement en médicaments se multiplient et concernent de plus en plus des médicaments courants.

**Considérant** que certains outils informatiques présents dans les pharmacies ne sont pas adaptés à la réalité actuelle des pharmaciens.

**Considérant** qu'une majorité de pharmaciens a vu leur charge de travail augmenter sur le terrain et que cette augmentation a un impact sur sa qualité de vie et sa santé.

- *80% des pharmaciens salariés considèrent que leur charge de travail a un impact sur les autres sphères de leur vie personnelle.*
- *72% des pharmaciens salariés considèrent que leur charge de travail a un impact sur leur santé.*

## Énoncé de la position de l'APPSQ

**L'APPSQ** milite pour que la charge de travail du pharmacien soit en harmonie avec ses obligations professionnelles pour garantir des services pharmaceutiques optimaux et assurer la santé du pharmacien.

**L'APPSQ** invite tous les intervenants à reconnaître la problématique et à collaborer activement avec l'Association sur des solutions visant à réduire la surcharge de travail du pharmacien.

**L'APPSQ** priorisera les interventions suivantes:

- Faire évoluer les outils technologiques et cliniques afin de mieux les adapter à l'évolution du rôle du pharmacien salarié;
- Clarifier les rôles et responsabilités de chacun des intermédiaires qui a un impact sur la dispensation des services pharmaceutiques;
- Promouvoir une planification de la main d'oeuvre dans les pharmacies qui prend en compte la charge de travail globale du pharmacien salarié;
- Promouvoir une organisation du travail qui vient aplanir les impacts de la charge de travail;
- Favoriser la simplification des processus administratifs en pharmacie